



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés pour les étudiants à trouver des stages courts

Question orale n° 738

Texte de la question

Mme Béatrice Piron attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la problématique des stages que doivent réaliser certains étudiants pour valider une année ou un semestre de leur scolarité. En effet, de plus en plus d'universités ou d'écoles intègrent la réalisation d'un stage dans leur *cursus*, en cours de licence ou de master. Cet effort de professionnalisation est d'ailleurs primordial pour l'insertion future des étudiants car les employeurs attendent, en plus de solides connaissances académiques, une première expérience professionnelle, même pour le recrutement d'un junior. Fortes de ce constat, les universités ou écoles supérieures ont donc intégré un ou plusieurs stages dans leurs formations, dès la licence, en aménageant leurs cycles de formation. La durée du stage peut varier, de quelques semaines jusqu'à six mois qui est la durée maximale. Selon la durée, les contraintes ne sont pas les mêmes pour les employeurs : au-delà de deux mois, ils doivent verser une gratification à leur stagiaire. C'est d'ailleurs pourquoi les employeurs recrutent volontiers des stagiaires pour cinq ou six mois, d'autant plus s'il s'agit d'un stage de fin d'études qui permet d'envisager une embauche à l'issue du stage. Mais les entreprises proposent peu de stages d'une durée inférieure, rendant très difficile la recherche pour les étudiants qui doivent réaliser un stage plus court, de moins de deux mois jusqu'à quatre mois. Souvent, la gratification peut être un obstacle à l'obtention d'un stage d'une durée supérieure à deux mois car il peut être complexe pour une entreprise de former et rémunérer un stagiaire pour trois ou quatre mois seulement. La formation d'un stagiaire est exigeante et nécessite du temps et des moyens que les entreprises ne peuvent pas toujours mettre en œuvre sur une courte période. Les recherches de stage sont donc très difficiles pour ces étudiants, qui candidatent spontanément auprès des entreprises, souvent sans recevoir de réponse, ou qui mobilisent leurs réseaux personnels. Mais les étudiants n'ont pas toujours le réseau adéquat et l'accompagnement professionnel au sein des universités ou des écoles est souvent peu satisfaisant. Par conséquent, elle lui demande quels sont les dispositifs d'incitation qui pourraient exister pour encourager les entreprises à former des étudiants qui ne réalisent pas forcément un stage de fin d'études de six mois. Aussi, elle souhaite savoir quels sont les moyens mis en œuvre au sein des universités ou des écoles pour accompagner la professionnalisation de leurs étudiants, en plus de leur proposer la possibilité de réaliser un stage, notamment en liant des relations avec le monde de l'entreprise et en proposant *a minima* un volume d'offres de stage qui serait utile pour les étudiants sans réseau familial.

Texte de la réponse

STAGES COURTS POUR LES ÉTUDIANTS

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Piron, pour exposer sa question, n° 738, relative aux stages courts pour les étudiants.

Mme Béatrice Piron. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, l'effort de professionnalisation est primordial pour l'insertion future des étudiants, car les employeurs attendent, en sus de solides connaissances académiques, une première expérience en milieu professionnel, même pour le recrutement d'un junior. Fortes de ce constat, un nombre croissant d'universités et d'écoles supérieures ont

intégré la réalisation d'un ou plusieurs stages dans leur cursus de formation, au cours de la licence ou du master.

La durée du stage varie de quelques jours à six mois, qui est la durée maximale. Selon la durée, les contraintes ne sont pas les mêmes pour l'employeur : au-delà de deux mois, il doit verser une gratification au stagiaire.

Les employeurs recrutent très volontiers, pour cinq ou six mois, des stagiaires en fin d'études, ce qui leur permet souvent d'envisager une embauche à l'issue du stage. Ces stages longs sont un vrai « plus » pour les entreprises. En revanche, les entreprises proposent très peu de stages d'une durée inférieure, ce qui rend très difficile la recherche d'un stage pour les étudiants qui doivent obligatoirement en réaliser un en cours d'études. Il semble que la gratification constitue un obstacle à l'obtention d'un stage de plus de deux mois, car il est complexe pour une entreprise de former et d'indemniser un stagiaire pour trois mois seulement.

La formation d'un stagiaire est exigeante : elle nécessite du temps et des moyens que les entreprises ne peuvent pas toujours mobiliser sur une période courte, d'autant qu'elles n'en tirent aucun avantage immédiat, puisque les stagiaires ne resteront pas.

La recherche de stage est donc très difficile pour les étudiants concernés. Ils candidatent spontanément auprès de nombreuses entreprises, mais, souvent, ne reçoivent pas de réponse. Ils mobilisent au mieux leur réseau personnel. Toutefois, ils ne disposent pas toujours du réseau adéquat.

Les universités et les écoles exigent la réalisation de ces stages pour valider un diplôme, mais l'accompagnement qu'elles fournissent en la matière est souvent peu satisfaisant. Certains étudiants qui ont achevé et validé leur formation académique ne sont pas diplômés parce qu'ils n'ont pas effectué de stage. Or on constate qu'ils n'ont parfois reçu aucune assistance de la part de leur établissement.

Dès lors, madame la ministre, pourriez-vous nous indiquer quels dispositifs d'incitation existent pour encourager les entreprises à accueillir des étudiants qui ne réalisent pas forcément un stage de fin d'études ? Par ailleurs, quels moyens les universités et les écoles supérieures mobilisent-elles pour accompagner la professionnalisation de leurs étudiants ? Elles peuvent notamment lier des relations avec le monde de l'entreprise. Elles pourraient, au minimum, proposer un volume d'offres de stage, ce qui serait utile, voire indispensable, pour les étudiants qui ne disposent pas de réseau familial.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Vous avez soulevé, madame Piron, une question essentielle, celle de l'accès aux stages et, plus largement, de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes. C'est, vous le savez, une priorité des politiques publiques que nous menons depuis mai 2017. Le thème de la professionnalisation a d'ailleurs fait l'objet d'une large concertation, qui s'est conclue par la remise du rapport de MM. Rodolphe Dalle et François Germinet.

La professionnalisation et l'insertion passent souvent par des périodes d'immersion en milieu professionnel ainsi que par la possibilité d'inscrire ces périodes comme partie intégrante des diplômes. L'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, qui a rénové les dispositions applicables en la matière, permet désormais de reconnaître et de valoriser l'expérience professionnelle dans le cadre d'un diplôme.

Cela étant, vous avez raison, il faut aller plus loin et étendre le champ des propositions en matière de stages. C'est pourquoi la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018 a créé les observatoires de l'insertion professionnelle des établissements d'enseignement supérieur, chargés notamment de diffuser les offres de stage. Ce matin, une charte sur l'amélioration de l'orientation pour le secondaire et le supérieur a été signée avec l'Association des régions de France, afin que les établissements puissent tisser plus de contacts avec le monde socioéconomique et mettre des offres à la disposition des étudiants. C'est déjà le cas dans de très nombreux établissements, qui ont recruté des personnes spécialement chargées d'accompagner les jeunes

étudiants dans leur recherche de stage, puis dans leur recherche d'emploi. Des sites internet ont aussi été mis en place dans la plupart des établissements. Par ailleurs, nous encourageons les possibilités de rencontres entre les entreprises et les étudiants : j'en veux pour preuve l'événement qui s'est tenu il y a quelques jours à Nantes, où plus de 900 rendez-vous ont été organisés.

Le sujet de la gratification peut constituer un problème, mais je rappelle que celle-ci a été mise en place, entre autres raisons, pour éviter que les entreprises n'accumulent les stagiaires et afin que ces derniers soient rétribués pour leur participation au développement de l'entreprise.

M. le président. La parole est à Mme Béatrice Piron.

Mme Béatrice Piron. Je vous remercie, madame la ministre, et j'espère que de nombreux étudiants trouveront un stage cet été.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Piron](#)

Circonscription : Yvelines (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 738

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#)

Réponse publiée le : 29 mai 2019, page 5074

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 mai 2019](#)